

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol sise à HYERES (Var), 41 Avenue du Mont Soleil, Quartier de la Ritorte du Venadoux , Cadastrée Section BK N° 98 pour une superficie de 7a et 96 ca

MISE A PRIX

SOIXANTE DIX HUIT MILLE EUROS 78 000,00 euros

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 4 MARS 2019 de 11 Heures à 12 Heures.

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI QUATORZE MARS DEUX MILLE DIX NEUF à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € dont le siège social est sis 19, rue des Capucines 75001 – PARIS et le dont le numéro d'identification est le 542 029 848 RCS PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant et domiciliés de droit audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION

Le bien consiste en une parcelle de terre en forte pente bâtie d'une maison à usage d'habitation élevée d'un niveau sur rez-de-chaussée et cave en sous-sol.

Cette maison de construction traditionnelle est couverte d'une toiture à deux pentes en tuiles canal.

La maison se trouve être en très mauvais état.

La maison se compose de deux niveaux de surface identique sur un plancher d'environ 90 m2.

Le Rez-de-Chaussée se compose de : deux garages dont un a été transformé en logement (inaccessible)

-un local technique que nous supposant abriter la chaufferie (inaccessible).
Le tout pour environ 85 m2.

L'étage se compose de : un dégagement, une cuisine, une pièce principale, deux chambres (dont une inaccessible), un local WC, une salle de bains.

Le sous-sol se compose d'une cave.

MODE D'OCCUPATION

La maison est occupée sans droit ni titre par un jeune couple et leurs chiens. Ils reconnaissent être rentrés par voie de fait et refusent de décliner leur identité

CHARGES ET TAXES

La Taxe Foncière et la Taxe d'habitation sont inconnues

CONDITIONS POUR ENCHERIR

En cas de 1^{ère} adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat inscrit au Barreau de TOULON un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocabile du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI QUATORZE MARS DEUX MILLE DIX NEUF à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **SOIXANTE DIX HUIT MILLE EUROS**

Ci 78 000,00 €

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON où il a été déposé le 30 Août 2018 et a été enregistré sous le n° 18/00100 (*Greffé ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 28 Janvier 2019

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.